

# Comment faire une demande d'urbanisme

## Pour la modification d'une façade ou d'une toiture

Changement de menuiserie (fenêtre, volets), rénovation de toiture, pose de photovoltaïque, de vélux, de clim...



Deux formats possibles :

**Format papier**  
en **3 exemplaires**

ou

**dépôt en ligne GNAU**

<https://gnau14.operis.fr/accm/gnau/#/>

**Votre dossier doit contenir :**

Votre **cerfa** (à télécharger sur <https://www.service-public.fr/> le cerfa dont l'astérisque est la plus récente)

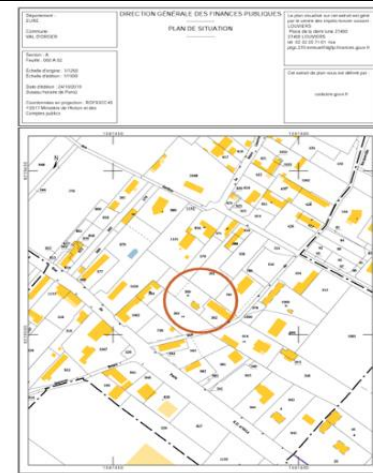
N'oubliez pas d'y noter votre parcelle cadastrale et de le signer

### Cerfa 13703\* Maison individuelle

### Cerfa 13404\* Entreprise ou copropriété

Votre **plan de situation** : ce document correspond à un plan permettant de connaître la localisation exacte de votre terrain à l'intérieur d'une commune. La vue est à l'échelle du quartier ou de la ville.

- le service du cadastre : [cadastre@ville-arles.fr](mailto:cadastre@ville-arles.fr) [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)
- le site de l'ACCM SIG : <https://webcarto.agglo-accm.fr/site/>



Votre **plan de masse** : représentation de l'état initial du terrain et des constructions ou aménagements existants puis après projet. La vue concerne uniquement votre ou vos parcelle(s). Le plan doit être à l'échelle. Ils peuvent vous être fournis par :

- le service du cadastre : [cadastre@ville-arles.fr](mailto:cadastre@ville-arles.fr)
- le site de l'ACCM SIG : <https://webcarto.agglo-accm.fr/site/>

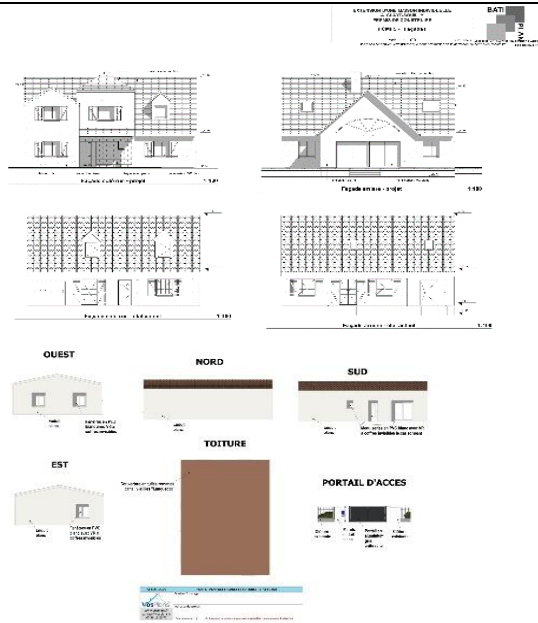


plans de masse coté avant et après projet

□ Votre **plan de façades et de toitures** : représentation graphique montrant chaque façade d'une construction ou de la toiture. On y trouve par exemple la disposition des portes et fenêtres, les détails architecturaux, les toitures etc. Tout ce qui se voit de l'extérieur doit y figurer.

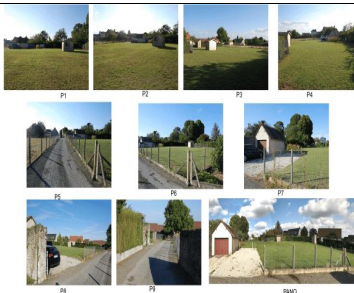
**Projets toitures** : veuillez indiquer la hauteur à l'égout et au faitage avant et après travaux.

**Projet façade** : joindre un plan avant et après travaux



Avant et après travaux

□ Des **photos** : de près et de loin de votre parcelle



**ATTENTION** : pour toute parcelle située dans le **SECTEUR SAUVEGARDE** ou soumise à **l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)** (abords des monuments historiques, site inscrits, Camargue)

□ Il vous faudra joindre un **devis** (avec ou sans prix) détaillant les matériaux utilisés (couleur...) et le procédé de réalisation ( finition...) **ou** une **notice détaillée** **Ainsi qu'un dessin détaillé de toutes les menuiseries ou volets remplacés.**

**Respect de la réglementation locale et demande de dérogation**

Il s'agit de réaliser une construction en bois de type « maison à colombage ».

- Le colombage est une technique traditionnelle de construction en bois.
- Les colombages sont réalisés en bois de chêne ou de châtaignier.
- La structure est constituée de poteaux et de traverses.
- Les murs sont remplis de terre crue ou de terre cuite.
- Les ouvertures sont réalisées en bois.
- Les toitures sont réalisées en bois.

**Équipement en bois**

Il s'agit de réaliser une construction en bois de type « maison à colombage ».



Des questions : [urbanisme@ville-arles.fr](mailto:urbanisme@ville-arles.fr) ou 04-90-49-35-36 tous les jours sauf le mercredi de 9h à 12h